

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 21 novembre 2016**

**Objet : Contractualisation de gré à gré d'IRU (Indefeasible Rights of Use – Droit irrévocable d'usage) NetCity Infra par Dorsal auprès d'Axione Limousin pour le département de la Corrèze**

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 10 novembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8+3 procurations

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2 <sup>ème</sup> VP)	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mme Hélène FAIVRE (3 <sup>ème</sup> VP) (procuration donnée à Mr Bost)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME (5 <sup>ème</sup> VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Eric CORREIA (6 <sup>ème</sup> VP)	Président Agglo Grand Guéret
Mr Yves RAYMONDAUD (7 <sup>ème</sup> VP)	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)	Conseiller communautaire Tulle
Mr Mathieu HAZOUARD	Conseiller Régional
Mr Christophe PATIER	Conseiller Régional
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Patier)	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Rome)	Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE (1 <sup>er</sup> VP) (et sa suppléante)	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Christian HANUS (4 <sup>ème</sup> VP) (et son suppléant)	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au maire de la Ville de Limoges
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE (et son suppléant)	Conseillère Départementale Corrèze

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Le conseil départemental de la Corrèze a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité d'acquérir des droits d'usage exclusif de fibre optique noire (FON) pour l'exploitation d'un réseau fibre départemental spécifique aux collèges du département.

Le syndicat mixte contractualisera, de gré à gré, auprès de son délégataire Axione Limousin, pour le service NetCity Infra, pour 24 collèges et le site central du conseil départemental de la Corrèze à Tulle.

Par convention, DORSAL octroiera gracieusement les droits d'usage ainsi acquis au conseil départemental de la Corrèze.

Le conseil départemental de la Corrèze souhaite bénéficier de ces droits d'usage pour ses 24 collèges, et pour son site central Marbot.

Le montant total de souscription de ces 25 droits d'usage s'élève à 645 000 € TTC.

Des fonds FEDER seront mobilisés à hauteur de 50% sur les secteurs hors AMII. En zone AMII, c'est la Région Nouvelle Aquitaine qui interviendra à 50%, sauf pour le site de Marbot pour lequel le financement de la Région n'est pas encore acté.

Le plan de financement suivant est proposé :

NATURE DES RECETTES	MONTANT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	193 500,00 €	30,00 %
REGION NOUVELLE AQUITAINE	116 100,00 €	18,00 %
DEPARTEMENT DE LA CORREZE	335 400,00 €	52,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>645 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**Après délibération, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **d'accepter le plan de financement de cette contractualisation de gré à gré d'IRU tel que défini dans le tableau ci-dessus pour le département de la Corrèze,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ce dossier.**

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

